

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2015-87(RAJ)

Date de convocation : 06 octobre 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Votants : 16 (15 votants et 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quinze et le 20 octobre le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Sophie BALASSE, Evelyne FAURE (représentant Monsieur AUBERT), Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER,
Messieurs Jean ARNAUD, Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS (ayant reçu pouvoir de Madame BAGARRY), Christian LOGIER, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY (ayant donné pouvoir à monsieur LAURENS), Clotilde BERKI, Stéphanie COLOMBERO (suppléante de Monsieur GAY), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Geneviève PRIMITERRA (suppléante de Madame FONTAINE-DOMEIZEL),
Messieurs Roland AUBERT, Robert GAY, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN, Jacques BRES (suppléant de Madame BERKI), Roger MASSE (suppléant de Madame REYNAUD), Serge CAREL (suppléant de Monsieur SAUVAN).

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Protocole de prévention et de lutte contre les agressions envers les sapeurs-pompiers

Le Président FIAERT expose :

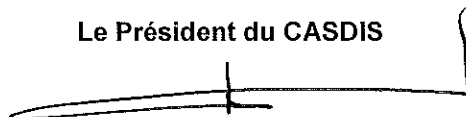
Face à la recrudescence des agressions dont sont victimes les forces de sécurité et notamment les sapeurs-pompiers, le Ministre de l'Intérieur a souhaité instaurer dans chaque département une collaboration accrue entre la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP), le Groupement de Gendarmerie Départementale (GGD) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Les modalités de cette collaboration sont déclinées dans un protocole destiné à prévenir les agressions grâce à une parfaite coordination des trois partenaires, à faciliter les dépôts de plaintes et à favoriser l'identification des auteurs des agressions afin de les traduire en justice.

Je vous propose d'autoriser le Président à signer ce protocole, étant précisé que ce document a été diffusé pour avis aux membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité et du Travail et présenté au Comité Technique.

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration a approuvé ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS



Claude FIAERT